

8 juin 2004

Légende

- • • Périmètre du PPA
- Aire forestière selon délimitation des lisières du 19 avril 1995
- Arbres et groupes d'arbres protégés selon le plan de classement communal
- Arbres ou groupes d'arbres à maintenir ou à remplacer dont la localisation est indicative
- Aire de transition A (chemin du Pont du Diable)
- Aire de transition B (chemin de Champittet)
- Aire de transition C (limite Sud)
- Périmètre d'aménagement liée au bâtiment no ECA 1430
- Aires du parc Sud-ouest
- Aires du parc Nord-est
- Aires d'implantation des bâtiments, Nord-ouest et Sud-est
- Secteur autorisant 1 niveau supplémentaire
- Bâtiments existants**
- Bâtiment no ECA 1430 porté à l'inventaire (note 2)
- Bâtiments du collège
- Bâtiment provisoire
- Bâtiment soumis à une installation saisonnière
- Echappées visuelles**
- Echappée visuelle dont la localisation est impérative
- Echappées visuelles dont la localisation est indicative
- Espace public réservé au point de vue
- Principe de circulation**
- Schéma de circulation
- Accès aux garages ou parkings
- Accès à la propriété

Echelle 1/1 000
 0 10 20 m

